Image not found or type unknown

OBLIGEE DE FAIRE 10 CHEQUES (que je n'ai pas)

Par **verlande**, le **24/02/2009** à **20:01**

bonsoir, je vous explique. je suis en surendt. il me reste une somme que je règle chaque mois. je tiens donc mes engagements. mais voila, cofidis, ne m'a jamais contacté pour des petites mensualité de 9 euros qui auraient du commencer il y a 2 ans et demi. A présent une société de crédit a repris cofidis. la personne me dit vous deveiz payer 900 euros et maintenant il y a 850 euros de frais en plus. il faut payer la totalité. JE SUIS INVALIDE. je lui propose de payer 50 euros par mois. elle me dit non mais.... c'est la totalité qu'on veut. je lui dit je ne peux pas. elle me dit alors " il faut que vous nous envoyez 10 chèques de 177 euros et nous en remettrons 1 par mois, autrement c'est la saisie. je lui dit que je n'ai pas de chèquier, elle me répond vous voyez avec quelqu'un que vous connaissez pour qu'il vous fasse 10 chèques. donnez moi ces coordonnees et je lui expliquerais ce qu'il doit faire, car il faut qu'il les date tous d'aujourd'hui. je lui dis je n'ai pas l'habitude de demander qu'on me donne des chèques, elle me répond demandez les à votre fils. je peux l'appeler pour lui expliquer. S il vous plait, pouvez vous me dire ce que je dois faire, cette dame a bien senti qu'elle avait afaire à une personne vulnérble. merci de me répondre car elle m'appelle demain a partir de 8 heures, pour que je lui donne ma réponse autrement c'est la saisie.

Par **cram67**, le **24/02/2009** à **20:28**

J'aime le principe d'intimidation et de préssion faites par certains organismes fincanciers peu scrupuleux.
Si vous faite l'objet d'une procédure de surendettement en bonne et due forme, vos n'avez pas à vos inquiéter pour l'instant.
Vous devez aviser sans délai votre gestionnaire de dossier auprès de la banque de france, et saisir le juge d'application afin de l'informer des pressions dont vous faites l'objet (vous trouverez toutes les informations sur vos documents de surendettement).
vous dites par contre, que vous deviez vous acquitter d'une mensualité auprès de cet organisme. Sachez que c'est à vous de faire le nécessaire afin de vous acquitter de vos engagements souscrits, et qu'à ce titre, la banque de france peut purement et simplement rejeter votre dossier.
Mais ne vous en êtes pas là, prenez contact avec la BDF, et quand votre interlocutrice vous rappellera demain, vous lui donner les coordonnées de la BDF et du gestionnaire de votre dossier et vous lui dite qu'il règle cela avec eux.
Lors d'une procédure, les poursuites sont suspendues, mais certains essayent d'y aller au bluf. Surtout, ne donnez pas de chèques d'une autre personne...

Par **cram67**, le **25/02/2009** à **10:57**

alors, verlande, tenez nous au courant des suites données ?... Vous ont-il appelé ?

Par **cram67**, le **25/02/2009** à **15:12**

J'ai déjà eu à faire à ces gens dotés de peu de scrupules.
Avertissez la banque de france de votre situation, ils sauront au mieux vous conseiller...
Courage et faite un petit signe pour nous tenir au courant...

Par **verlande**, le **25/02/2009** à **19:51**

a l'heure qu'il est c'est le septième appel de la journée que j'ai de la part de cette société. je n'en peux plus. c'est du harcèlement psychologique. j'ai posté un courrier tout a l'heure, donc je ne réponds pas au téléphone. elle va m'user cette personne.

Par **Patricia**, le **25/02/2009** à **20:19**

Bonsoir,

Allez France télécom, changement de num de tél ET liste rouge...
C'est gratuit.

Par **cram67**, le **27/02/2009** à **10:25**

Cela est une excellente idée de changer de téléphone, j'en ferai de même à votre place...
histoire de ne plus être harcelé...
bon courage à vous...

Par **verlande**, le **27/02/2009** à **15:40**

bonjour, je ne peux pas changer de numero de téléphone car mon numéro vient du merveilleux pays d'Alice. La dame a trouvé une autre conbine, elle m'appelle avec son portable, mais comme ce numero ne me disait rien, j'ai laissé sonner et ensuite j'ai écouté s'il y avait un message, rien, sur mon portable non plus, rien...Alors, j'ai appelé "a qui appatient ce numero" et le serveur vocal m'a dit "cette personne a masqué son numéro, car elle ne désir pas que son identité soit connue" . Donc, de temps en temps, je réfléchis un peu et je me dis donc, "tiens donc, elle m'appelle, comme cela je vois un numéro, elle pense que je

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

veux savoir qui sait, donc elle le démasque un instant, elle ne me laisse aucun message ni sur le fixe si sur le portable et comme pr miracle, 2 minutes après, son numéro est masqué. pas folle la guepe. Quel dégout.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés